

Haute Saintonge Caterham Track Experience 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNEE LOISIRS OUVERTE AUX VEHICULES DE SERIE ET AUX VEHICULES DE COMPETITION POUR ROULAGE LIBRE,
AUCUN CHRONOMETRAGE NE SERA EFFECTUE

3H15 DE ROULAGE EN SESSIONS DANS LA JOURNEE,

SOUS RESERVE DU NOMBRE D'INCIDENTS EVENTUELS NECESSITANT DES INTERVENTIONS SUR LA PISTE

Date de roulage : samedi 5 septembre 2020

Journée réservée aux Caterham

Constitution de 2 groupes de 20 véhicules maximum - 3x25 minutes de roulage (matin) + 6x20 minutes (après-midi)/groupe :

GROUPE A /-150cv GROUPE B/+150cv

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Email :

Merci de cocher cette case si vous acceptez de recevoir les news de roulage par sms + Mail oui non *Merci de l'écrire très lisiblement*

Téléphone Fixe : Téléphone Portable :

Nom du 2^{ème} pilote éventuel :

Le conducteur signataire de ce document s'engage préalablement à faire signer la feuille d'abandon de recours à tout passager éventuel. **ATTENTION** = 2 accompagnants maximum par pilote sont autorisés sur le paddock (des bracelets seront fournis) sous réserve des dispositions gouvernementales spécifiques en vigueur à partir du 15/07/20.

TYPE DE VEHICULE :

Marque / Modèle / Immat. :

Série Série modifiée Compétition

Poids (poids à vide sur carte grise G1) : Puissance réelle :

Si vous venez avec une remorque, merci de bien vouloir cocher cette case

Je certifie avoir déjà piloté sur circuit Je débute et n'ai jamais piloté sur circuit

TARIF TTC

Journée	2 ^{ème} pilote (dans la même session)	Privatisation box (2 véhicules possible/box)
190€	30€	80€

TOTAL €

MODE DE PAIEMENT (obligatoire pour validation du bulletin d'inscription) :

CB à distance (tel : 05.46.04.08.10/à partir du 28/08) Chèque à l'ordre de «Circuit de Haute Saintonge»

Paraphez :

IMPORTANT : Toute inscription sera considérée comme valide uniquement si le dossier est retourné dûment complété, daté, signé, et accompagné du paiement correspondant. Une confirmation de réservation par email, à défaut par téléphone ou texto vous sera envoyée pour validation de votre inscription. **TOUTE RÉSERVATION EST DÉFINITIVE ET NON REMBOURSABLE.**

Je reconnais et/ou accepte par la présente :

- Que la pratique du roulage libre sur circuit est très dangereuse, exposant les participants à de nombreux risques et dangers, dont certains sont inhérents de par la nature même du roulage sur circuit et d'autres résultent d'une erreur humaine ou de la négligence de personnes impliquées dans la préparation, organisation ou tenue des activités motorisées sur le site.
- Qu'en raison des risques et des dangers susmentionnés, à titre de participant, je peux subir des blessures graves, allant jusqu'à ma mort, ainsi que des pertes matérielles.
- Que certains des risques et dangers susmentionnés sont prévisibles tandis que d'autres ne le sont pas.
- Assumer néanmoins librement et volontairement tous les risques et dangers susmentionnés et que, par conséquent, ma présence sur le site se fait entièrement à mes propres risques, renonçant ainsi irrévocablement pour moi-même et tous mes ayants-droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site (Circuit de Haute Saintonge), les organisateurs, ainsi que tout participant à ces séances de roulage.
- L'obligation de respecter immédiatement les demandes et consignes du responsable de piste ou de l'Organisateur.
- Le risque d'être exclu du roulage dans le cas de mesure sono-métrique du véhicule supérieur à 95 db et de ne pas être remboursé des droits d'inscription de la journée.
- Le port du casque.
- Être titulaire d'un contrat d'assurance en cours de validité « individuelle accident pour roulage auto sur circuit » tant pour le conducteur que pour le passager.
- Être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas prêter ce dernier à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique et acquitté ses droits d'inscription.
- Être responsable des dégâts éventuels que j'occasionnerais avec mon véhicule aux infrastructures (clôtures, quilles, endommagement de la piste...) et m'engage à en rembourser les frais occasionnés sur la base du devis établi par les fournisseurs du Circuit de Haute Saintonge. De même en cas de projections importantes de liquides sur la piste, m'engage à rembourser les sacs d'absorbant sur la base du prix d'achat par le Circuit de Haute Saintonge **(au 1^{er} Janvier 2020, prix d'un sac d'absorbant haut de gamme : 25€ TTC)** ainsi qu'un éventuel produit de nettoyage.
- **Être en parfaite santé et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du « roulage » ou des baptêmes passager sur circuit, ces pratiques étant de nature à provoquer des sensations et des risques sans aucune mesure avec l'usage d'un véhicule sur route ouverte. Je déclare en outre n'être sous l'emprise d'aucunes substances psychotropes, de médicaments ou d'alcool susceptibles d'entraîner la somnolence, de modifier, de quelque nature que ce soit, mon comportement et mes facultés physiques et mentales.**
- Avoir été clairement informé et déclare accepter le fait que pour participer à une journée de roulage sur le Circuit de Haute Saintonge , il n'est pas obligatoire d'être assuré pour les dommages matériels que tout participant pourrait occasionner à un co-participant.

Dès lors, je m'interdis toutes actions en responsabilité contre le Circuit de Haute Saintonge en cas de destruction totale ou partielle de mon véhicule par un co-participant. J'ai également été informé de la possibilité de louer en exclusivité de façon partielle la piste me mettant ainsi à l'abri du risque pré-cité.



Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné, M. / MME

reconnais par la présente être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité, être soit propriétaire du véhicule mentionné ci-dessus, soit avoir l'autorisation du propriétaire aux fins d'utiliser ce véhicule pour la journée « OPEN AUTO ». En outre je reconnais être en possession de tous les documents afférents au véhicule et en particulier de la carte grise ou du passeport technique en cours de validité.

Je suis en conformité avec les articles L324-1 et L324-2 du code de la route relatif à l'obligation de s'assurer pour faire circuler un véhicule à moteur. En cas de passager dans le véhicule l'assurance devra obligatoirement inclure la garantie passager. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de substances interdites ou d'alcool pouvant altérer mes facultés de concentration, réflexes, etc. indispensables à la conduite d'un véhicule à moteur et à cet effet m'interdit toute consommation de ces produits dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à assister au briefing sécurité obligatoire dispensé le jour même et m'interdis tout accès à la piste dans le cas contraire. Je précise avoir été informé de l'obligation de signature d'une feuille d'émargement consécutive à ma participation au briefing.

J'atteste que mon véhicule est régulièrement entretenu par un garagiste professionnel et qu'il a fait l'objet d'une révision des organes de sécurité en vue du roulage objet du présent dossier d'inscription. De plus, je précise qu'il n'a subi aucune transformation de nature à modifier son comportement routier et dans le cas contraire que de telles transformations ont été effectuées par un professionnel de la préparation automobile.

Lors du passage à l'accueil (ouvert une heure avant l'heure d'ouverture officielle du circuit) il sera demandé de présenter le PERMIS DE CONDUIRE et l'ATTESTATION D'ASSURANCE INCLUANT LE ROULAGE SUR CIRCUIT EN JOURNEE LOISIRS ainsi que la RC PASSAGER (documents originaux, pas de photocopies).

A défaut, assurance possible à la journée à contracter sur place par l'intermédiaire de notre partenaire les ASSURANCES LESTIENNE (spécialiste dans l'assurance des véhicules non homologués et à fortiori des véhicules homologués).

Ci-joint le règlement intérieur de notre partenaire, le, à parapher et signer, document faisant partie intégrale du présent bulletin d'inscription.



Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :

REGLEMENT INTERIEUR

Toute utilisation des pistes et/ou infrastructures du Circuit de Haute Saintonge nécessite l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Le non-respect de l'un des articles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

GENERAL :

Bureaux : Du lundi au vendredi : 8H30 - 12H30 / 14H00 - 17H30 Pistes

- Du 1er avril au 31 octobre :

o Du lundi au samedi : 9H00 – 12H00 et 14H00 – 18H00

o Le dimanche et jours fériés : 9H30 – 12H00 et 14H00 – 18H00

- Du 1er novembre au 31 mars :

o Du lundi au samedi : 9H00 – 12H00 et 14H00 – 17H30

o Le dimanche et jours fériés : 9H30 – 12H00 et 14H00 – 17H30

Paraphez :

Pour les organisateurs locataires de la piste, l'ouverture du site et du paddock se fera 1H30 avant l'ouverture de la piste. La fermeture du site et du paddock se fera 1H00 après la fermeture de la piste.

Au-delà de ces horaires, si un gardiennage n'a pas été prévu, le Circuit de Haute Saintonge appliquera une pénalité pour dépassement horaire de 70 euros HT/heure. Toute heure commencée étant due en totalité.

Circulation limitée à 30 km/h dans l'enceinte du Circuit de Haute Saintonge sur les voies d'accès et les parkings et 15km/h sur le paddock et la voie de stands.

Respect des voies de circulation et des emplacements prévus de parking.

Aucun stationnement sur les espaces verts n'est autorisé.

Accès limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores fixées par les Fédérations Sportives Déléгатaires ; et conforme à la Règlementation du Code de la route ou celle des Fédérations déléгатaires pour la sécurité.

L'accueil du public (extérieur aux locataires de la piste, à leurs clients et autres personnes invitées porteurs d'un moyen d'identification – badge, bracelet, tampon, etc) n'est pas autorisé sur le paddock et la voie des stands. L'accès au paddock est exclusivement réservé aux organisateurs, participants et accompagnants porteurs d'un moyen d'identification. Il est de la responsabilité de l'organisateur/locataire de veiller à ce que le public extérieur à la manifestation n'accède pas au paddock (en mettant en place un moyen de contrôle à l'entrée du paddock).

Toute personne doit se présenter au personnel du Circuit avant de se diriger vers un endroit du Circuit non autorisé au public. Le responsable de piste est en droit d'exclure toute personne ne répondant pas à ces conditions.

Le Client s'engage à prendre en charge tous les dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la location et notamment l'endommagement des clôtures, grillages, équipements de sécurité, glissières, pneumatiques ou la détérioration des infrastructures, de la piste, du bitume (huiles, trous, etc ...) et ce, sur la base des devis de remise en état établis à la demande du Circuit.

Le Client n'est pas autorisé à apporter des boissons alcoolisées dans l'enceinte du Circuit et la consommation est formellement interdite durant toute la journée. Aucune tolérance ne sera acceptée, le Circuit de Haute Saintonge se réserve le droit de recourir à des contrôles à l'éthylotest. Dans le cas où un pilote ressortirait positif de ce contrôle, la prestation qui le concerne sera considérée comme effectuée et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Interdiction formelle de faire des barbecues, sauf barbecue électrique, sous conditions.

PADDOCK :

Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol.

Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. L'abandon de pneumatiques est interdit par la loi. Tout matériau apporté devra être remporté.

Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit.

Le paddock est fermé en dehors des horaires d'ouverture du site. Toute personne, équipe ou organisme souhaitant utiliser le paddock en dehors de ces horaires devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître-chien organisé et facturé par le Circuit de Haute Saintonge.

PISTE VITESSE ET VOIE DES STANDS (interdit aux moins de 16 ans) :

Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.

L'accès à la piste « vitesse » n'est autorisé qu'après signature du présent Règlement Intérieur et de la fiche d'Abandon de Recours au secrétariat du Circuit dans le bâtiment d'accueil (ou au bureau du chef de piste dans le bâtiment des stands le week-end).

Seuls les véhicules homologués ou n'excédant pas la norme d'émission sonore règlementée par les Fédérations déléгатaires sont autorisés à rouler sur la piste « vitesse ».

Les utilisateurs de la piste devront être équipés de casques, ceinture de sécurité ou harnais pour les autos ; cuir et textile homologué en 1 ou 2 parties, casque intégral homologué code de la route, gants, dorsales et chaussures hautes adéquates pour les motos.

En tout état de cause, **les véhicules ne devront pas dépasser 95 décibels** lors des contrôles réalisés au régime moteur préconisé par la Fédération concernée.

Dans tous les cas, les instructions complémentaires ou spécifiques communiquées par le responsable de la piste doivent être strictement respectées.

La piste « vitesse » tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucune modification au tracé ne pourra être apportée sans accord express et écrit par la Direction.

En fonction du type d'activités, et notamment lorsque l'évolution sur la piste est encadrée par un ou plusieurs moniteurs ou instructeurs diplômés, des points de repères de freinage et de trajectoire sont susceptibles d'être présents en bordure de piste ou sur la piste. Ces repères seront, la plupart du temps, des cônes de couleurs vives en plastique souple. Ce dispositif permet aux pilotes non expérimentés ou amateurs de les aider à déterminer leur point de

freinage, de braquage, de corde et de sortie, et aux instructeurs de développer avec efficacité et sécurité leurs contenus pédagogiques auprès des stagiaires. Ces points de repères, s'ils sont présents, seront identifiés géographiquement sur la piste à l'aide du plan par le responsable de piste lors du briefing obligatoire avant roulage. En aucun cas le circuit ne peut être tenu responsable d'éventuels dégâts occasionnés sur un véhicule suite à un contact avec un des éléments de ce dispositif pédagogique qui est placé à l'extérieur des lignes blanches délimitant la "route de course" et/ou de la trajectoire idéale dans une zone sans visibilité. Si un de ces points de repère étaient malencontreusement déplacé de son emplacement initial suite à un passage "hors piste" par un véhicule, le pilote du véhicule à obligation de s'arrêter immédiatement aux stands pour identifier l'incident auprès du chef de piste qui interrompra la séance si nécessaire pour intervenir. Hors compétition ou événement sous arrêté préfectoral, la piste « vitesse » accepte un nombre maximum de 25 autos ou motos en piste en simultané. En fonction des conditions de piste ou d'encadrement, ce nombre peut être modifié par le chef de piste.

La circulation sur la voie de stands doit impérativement respecter les règles suivantes :

- Circulation moteur tournant jusqu'à l'arrêt total. ○ 20 km/heure maximum tout le long de la zone de panneautage jusqu'au feu de sortie des stands.
- Les « burns », « rupteurs » et blocages de roues sont formellement interdits.

STANDS :

Les box des stands sont attribués sur réservation et mis à disposition à J-1 à 18H00.

En dehors des horaires d'ouverture de la piste et ce jusqu'à 19H30, les émissions sonores à l'intérieur des stands devront être réduites à leurs stricts minimums : démarrage moteur sans accélération.

La remise des clés des box est soumise à un état des lieux avec remise d'une caution de 300 euros.

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Afin de préserver la tranquillité publique, différents contrôles seront effectués afin que toutes les règles édictées dans ce Règlement Intérieur soient respectées et en particulier :

- Vérification des fiches d'homologation et des équipements de sécurité pour les véhicules de compétition.
- Vérifications des cartes grises pour les véhicules de série.
- Contrôles sono métriques selon les procédés recommandés par les fédérations délégataires et contrôle permanent en situation réelle grâce à trois points de mesure dont deux en limite de propriété de riverains.
- Contrôle de l'équipement vestimentaire des utilisateurs de la piste.
- Surveillance vidéo en temps réel avec enregistrement de l'intégralité du circuit de vitesse.
- Respect total des horaires d'utilisation de la piste

La direction se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation et de tranquillité publique.

Tout utilisateur ou locataire de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invités.

Le personnel du Circuit a toute autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus du Règlement Intérieur et/ou des Conditions Générales de location, ou dont le comportement sur le site ou sur les pistes pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et à l'image du Circuit de Haute Saintonge et ce, sans remboursement.



DRAPEAU JAUNE ET/OU FEU JAUNE
Danger ralentir immédiatement

DRAPEAU ROUGE ET/OU FEU ROUGE
Arrêt de la séance, rentrer aux stands lentement



DRAPEAU NOIR
Arrêt au prochain tour du véhicule

DRAPEAU A DAMIER
Fin de la séance, rentrez aux stands lentement



Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :